



## Achat cuisine : bon de commande non conforme?

Par **Egodjaboun**, le **16/05/2010** à **12:51**

Bonjour,

Je viens de signer un bon de commande pour l'achat d'une cuisine dans une foire.

Regrettant cet achat et ne pouvant pas me rétracter (achat foire), j'aimerais avoir votre avis sur une partie du bon de commande qui paraît litigieuse.

Dans le cadre délais et modalités de règlement :

Paiement comptant

1er acompte 30 % : CB en 3 fois ce jour soit 5500 €

Versement complémentaire : au mètre soit 1100 €

Solde à régler le jour de la livraison soit 9900 €

Deux choses attirent mon attention

- Le total de la commande s'élève à 16500 € ce qui donne un acompte de 30% de 4950 €.

Qui ne correspond donc pas aux 5500€ du bon de commande

- Le versement complémentaire doit être payé au mètre. Hors j'ai pu voir sur ce site qu'un bon de commande n'est pas valide sans mètre précis réalisé au préalable.

Ces deux erreurs peuvent elles me permettre de casser le bon de commande ?

Si oui, comment procéder ? Lettre recommandée auprès du cuisiniste en expliquant les erreurs ?